

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	35 (1947)
Heft:	731
Artikel:	Votation fédérale du 10 mai 1947
Autor:	Leuch, A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-266206

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURL

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.-

• 6 mois • 3.50

ETRANGER • 8.—

Le numéro .. 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES

11 cent, le mm.

Largur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

A. VINET.

On fait toujours volontiers ce qu'on aime ; si vous aimez le bien, vous le ferez.

Votation fédérale du 18 mai 1947

Le citoyen suisse sera appelé à se prononcer sur le projet d'un nouveau texte de l'article 31 de notre Constitution fédérale. Le 18 mai, en effet, après le rejet massif de l'initiative des Indépendants, concernant le droit au travail, le 8 décembre dernier, le parti socialiste présente à son tour une initiative qui poursuit des buts analogues.

Les premiers articles du projet sont des déclarations d'ordre général selon le programme du parti socialiste. Il disent : L'économie nationale est l'affaire du peuple entier. Le capital doit être mis au service du travail, de l'essor économique général et du bien-être du peuple.

L'article 3 remet à l'Etat l'exécution de ces principes en termes vagues et généraux. Il stipule : La Confédération a le droit de prendre les mesures nécessaires à cet effet en intervenant dans la structure et l'organisation de l'économie nationale.

Les trois articles suivants formulent des revendications d'ordre social et professionnel : La situation matérielle des citoyens et de leur famille doit être garantie. Le travail doit être protégé dans toutes les branches de l'économie.

Enfin l'article 7, fondamental, remet à l'Etat la responsabilité de la mise en vigueur des principes, si divers, énumérés plus haut. Il déclare : En vue d'assurer l'application de ces principes et d'empêcher les crises et le chômage, la Confédération édictera des dispositions, en particulier au sujet de la coopération de l'Etat et de l'économie.

Et l'article 8 termine en disant : Il sera fait appel à la collaboration des cantons et des organismes économiques.

Nous remarquons que le texte de l'initiative ne cherche même pas à retenir un semblant de liberté de commerce et d'industrie. De toute façon, il ne nous est pas possible de suivre, dans ce domaine le programme socialiste. L'Etat n'est pas à même de diriger, ni de remplacer le développement propre de l'économie d'un pays, sinon dans une dictature. Il est impossible de garantir le droit au travail, de protéger le travail dans toutes ses branches sans supprimer la liberté du travailleur et sans renoncer aux derniers restes de la liberté de commerce et d'industrie. Et nous sommes persuadés que toute atteinte à l'initiative personnelle portera tôt ou tard un préjudice grave à la capacité économique de notre pays ; les plus beaux préceptes de la Constitution deviendront lettres mortes si la production nationale manque de cet élan et de cette force créatrice que lui assurent seuls le plein développement de l'initiative individuelle du travailleur et la liberté du travail.

C'est pourquoi l'intérêt du pays, et l'intérêt même du travailleur à longue vue, nous obligent à repousser cette nouvelle forme d'économisation de l'économie suisse.

A. Leuch.

JOURNÉE DE LA BONNE VOLONTÉ

Voici revenir le 18 mai, la Journée de la Bonne Volonté, instaurée par les enfants du Pays de Galles. A cette occasion, et pour inciter le plus grand nombre possible de lecteurs et de lectrices à commander le petit journal annuel édité par l'Union Mondiale des Femmes pour la concorde internationale, nous avons jugé intéressant de publier ici quelques fragments d'une causerie donnée à Radio-Bruce'les, le 27 février dernier, par Mme Nobs, rédactrice depuis la fondation, de ce petit journal d'éducation pacifique.

Il y a deux associations féminines installées en Suisse qui se consacrent à la paix et aux efforts pour la paix : l'Union mondiale de la Femme pour la Concorde internationale et la Ligue des Femmes pour la Paix et la Liberté.

L'Union Mondiale est la première association féminine qui se soit consacrée à la paix, elle a été fondée à Genève, le 9 février 1915 par Clara d'Arcis, une Américaine devenue suisse par son mariage. C'était une femme brillamment douée, aidée d'une trentaine de collaboratrices de nationalités diverses.

La Ligue internationale des Femmes est née à peine quelques mois plus tard, à La Haye, à l'instigation d'un groupe d'Américaines. Jane Adams, la grande pionnière américaine du travail social, fut sa première présidente.

Les deux institutions ont leur siège central à Genève. Leur idéal, leurs buts sont semblables, mais leur organisation, leur programme différent.

L'Union Mondiale met avant tout l'accent sur l'éducation et sur l'effort individuel. Tandis que la Ligue insiste davantage sur l'action politique et les interventions officielles.

La Ligue est organisée comme la plupart des associations internationales, en groupements locaux et nationaux. Tandis que l'Union Mondiale souligne qu'elle est un « mou-

vement » et non pas une « organisation ». L'Union invite les femmes de tous les pays à créer une nouvelle mentalité et leur demande de s'unir, par dessus les frontières, directement auprès de son centre général, à Genève. Les fondatrices craignaient que, sous la pression des événements, les groupements nationaux risquent de ne devenir que des reflets de leur politique nationale et ne soient en fin de compte, que peu utiles à l'esprit de concorde internationale. Les faits leur ont donné raison. Neanmoins, pour répondre à la demande des membres eux-mêmes et pour favoriser certains efforts communs, l'Union a accepté la formation de groupes en certains pays.

L'Union s'efforce d'atteindre ceux qui ne fréquentent ni réunions, ni conférences, et cherche à obtenir, dans ce but, que ses membres exercent une influence dans leur propre milieu : famille, école, atelier, etc. L'influence personnelle n'est pas un facteur à sous-estimer ; il y aurait à ce sujet beaucoup de chose à raconter... Un point important du programme de l'Union Mondiale est qu'elle cherche davantage encore à intéresser les associations qui n'ont pas la paix à leur programme et à les faire agir, qu'à rallier des membres et à parler en son seul nom. Elles leur adresse des documents variés, questionnaires, appels, statistiques suscitant la réflexion, les invite à discuter et à l'occasion, de témoigner de leurs sentiments et de leurs opinions par des démonstrations communes : Semaine, Journées de la Paix, pétitions, etc.

Pendant 32 ans, l'Union Mondiale n'a cessé de répandre, selon ses moyens et les besoins du moment, des appels, des documents divers, des illustrations, des films, etc. Elle a organisé de multiples conférences qui, notamment pendant la guerre, ont été très suivies.

Durant toute la guerre, l'Union Mondiale a centralisé plusieurs actions de secours urgentes, mais elle n'a jamais cessé, pour au-

tant, son travail éducatif pour la paix. Elle a fait paraître sans interruption son petit journal du 18 mai : La Jeunesse et la Paix du Monde, autrefois très répandu dans les écoles d'une douzaine de pays et qui connaît un succès croissant.

La Ligue pour la paix et la liberté et l'Union Mondiale de la Femme font toutes deux partie d'un grand « Comité de liaison » qui unit les associations féminines internationales les plus connues (C.I.F. U.C.J.F. F.U. etc.) représentant ainsi des millions de femmes. Soit indirectement, soit par leur canal, elles consultent sur de nombreux sujets des femmes du monde entier et s'efforcent ensuite de faire valoir leur opinion auprès des instances officielles (autrefois auprès de la S.D.N. et de la Conférence du Désarmement) actuellement, surtout auprès de l'O.N.U. ceci représente tout un programme d'étude et d'action. La Ligue pour la paix et la liberté est dans ce domaine, remarquablement active et capable. Avec les droits conférés aux femmes dans tous les pays (sauf en Suisse !) elles sont appelées à exercer une influence toujours plus grande. Elles en feront usage pour la paix. Elles devront, pour cela aussi, faire leur apprentissage. Car, pour la paix comme pour la justice, la sentimentalité ne suffit pas, il est indispensable de comprendre les problèmes ou, tout au moins de comprendre clairement un certain nombre de principes essentiels.

Il est naturel que la lassitude et les terribles soucis qui pèsent sur le monde aient des répercussions directes sur la vie des associations féminines qui luttent pour la paix. Malgré la fidélité et la vaillance de leurs membres pour mener efficacement la lutte contre la peur, l'ignorance et l'avidié, ces causes profondes de la guerre, toutes deux ont besoin d'apports nouveaux. Il m'est difficile, je l'avoue, de comprendre comment une seule mère peut résister à l'écart des mouvements en faveur de la paix. Certes, ces institutions ne peuvent accomplir des miracles, cependant, elles remettent sur le plan spirituel, le terrain, s'efforcent de semer de bonnes graines, saines et vigoureuses, en vue d'une bonne moisson.

Reprisant le mot de Péguy, une Belge fort distinguée et fort aimée en Suisse, la baronne Boël, présidente du Conseil international des Femmes, écrivait récemment : « La Foi que j'aime le mieux, dit Dieu, c'est l'Espérance. Marguerite Nobs.

Au risque de paraître pédante, nous ne pouvons nous empêcher d'attirer l'attention des lecteurs qui ont bien voulu nous suivre, sur ce point : un fil continu relie l'article sur le Préambule de la Charte des Nations Unies, l'article sur le livre d'Emery Reves,

LA LIGNIERE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapie. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et duodénum), de la foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef : Dr. H. Müller.

Cures de repos



Cliche Mouvement Féministe

Si tous les enfants du monde...

Le Bon Secours - Genève ÉCOLE D'INFIRMIÈRES

reconnue par la Croix-Rouge Suisse et patronnée par la Faculté de Médecine de l'Université.

Nouveau programme

Section de Puériculture et d'Hygiène maternelle
Renseignements et conditions : DIRECTION, 15, av. Dumas



BOUVIER
le bon papetier
de la Croix-d'Or
le spécialiste
du style

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE